

## Séance du 30 Septembre 2004

L'an deux mil quatre le trente septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M.Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, M. Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN,

Absents : Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY, M. Jacques TILLY

Procurations : M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. Michel LE ROY à M. André RIOU, M. Jacques TILLY à M. Tanguy MORVAN

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2004

Date de Publication : 1er Octobre 2004

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

**Objet:** Subventions 2004

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2004 :

Guerlesquinaise Foot,	610 €
Comité des fêtes et du Dvpt culturel et artistique de Guerlesquin	4573 €
Croix d'or	38 €
FNACA,	38 €
Amicale des pompiers,	114 €
Tennis club,	191 €
Club de fléchettes,	38 €
Association sportive du collègue	152 €
Anciens combattants,	38 €
Gymnastique volontaire,	38 €
Club de pétanque,	38 €
Guerlesquinaise Hand Ball,	457 €
Union bouliste,	38 €
Judo club,	152 €
Les Amis de l'enfance,	229 €
Ecole Saint Joseph : sorties Pédagogiques	11,50 € par élève
OGEC école St-Joseph (restauration)	1143 €
Collège de Guerlesquin / sorties pédagogiques	11,50 € par élève
APE du Roudour Garderie	1143 €
A.P.E Collège Roz Avel	191 €
Ecole du Roudour : sorties pédagogiques	11,50 € par élève
Alanig al louarn	381 €
Syndicat d'élevage,	91 €
Addeski	76 €
Kan ar Bobl	500 €
A.P.E Ecole du roudour	152 €
Anim'Dance	38 €

Les subventions sont votées à l'unanimité: